Département du Nord Arrondissement de Douai Canton d'Aniche

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-04-20



Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

<u>Etaient présents</u>: Mesdames, Messieurs: Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Laëtitia TAILLE-BIJJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

<u>Était absent</u>: Monsieur Abdelaziz GUERTIT

<u>Etaient représenté(e)s</u>: Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Monique PASTORET), Stéphane SALAH, (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Cindy DE RYCKE (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Monsieur Jean-Marc DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Paul-Noël LEFEBVRE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Monsieur Charles VAILLANT (procuration donnée à Monsieur Gilles TUROTTE),

<u>Secrétaire de séance</u>: Madame Marie-France ROGER

Le compte de gestion du trésor public de l'année 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 6 abstentions,

APPROUVE Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance Pour extrait conforme Le Maire

Télétransmis le 17 avril 2024

Publié sur le site de la ville le 23 avril 2024